

SYNTHOS PS

High Impact Polystyrene

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement d'UE 1907/2006 (REACH)

Date d'établissement (Numéro de version): 2017-06-01 (1)

Révision (numéro de révision): - (-)

Les versions et les révisions précédentes du document actuel sont nulles

SECTION 1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHÉ

1.1. L'identificateur de produit

Nom du produit: Polystyrène

Designation Commerciale: SYNTHOS PS HI variétés: 336M, 552M, 562E, 662E, 336C, 552C, 562C, 945E

N° EINECS Polymère exempté.

N°D'Enregistrement REACH: Polymère exempté.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

En fonction du type utilisé, par exemple pour des produits complexes et à parois fines, pour des composants électrotechniques, des plaques, des films, des emballages (par ex; pour l'industrie laitière: aliments avec faible taux de matières grasses) etc.

Transformation du produit (composition, production d'articles)

Utilisations déconseillées

Manque.

1.3. Données relatives au fournisseur de la fiche de données de sécurité

Synthos S.A.

ul. Chemików 1

32-600 Oswiecim

Pologne

Tel. + 48 33 844 18 21...25

Fax + 48 33 842 42 18

e-mail: reachSD@synthosgroup.com

Productions d'usine:

- Synthos Dwory 7 spółka z ograniczoną odpowiedzialnością spółka jawna, ul. Chemików 1, Oświęcim, Pologne
- Synthos Kralupy a.s., 278 01 Kralupy nad Vltavou, O. Wichterleho 810, République Tchèque

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pologne: 48 33 847 22 23 (disponible 24h/24, 7 jours sur 7)

République Tchèque: +420 315 727 085, +420 315 713 041

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

2.1.1. Classification du mélange conformément aux principes de classification de la règlement 1272/2008

Le produit non classé comme un mélange dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la loi de l'Union Européenne et les règlements nationaux le produit ne nécessite par d'étiquetage.

2.3. Autres dangers

Aucun des composants de produit ne satisfait pas aux critères de PBT et/ou vPvB.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Ne concerne pas

3.2 Mélanges.

Le produit est un mélange.

Synthos S.A.

ul. Chemików 1, 32-600 Oświęcim, tel. +48 33 844 18 21...25, fax +48 33 842 42 18.

www.synthosgroup.com

synthos
chemical innovations

SYNTHOS PS

High Impact Polystyrene

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement d'UE 1907/2006 (REACH)

Numéro de version (numéro de révision): 1 (-)

Le produit ne contient aucun composant dangereux en quantité qu'il faudrait, conformément à la loi de l'Union Européenne et aux règlements nationaux, mentionner dans la présente partie de la fiche de données de sécurité.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. L'inhalation

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit ne crée aucun danger au moyen de l'exposition par inhalation. Si l'inhalation de vapeurs libérées par/à partir du produit fondu provoque des nausées, il faut sortir prendre l'air. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.1.2. Contact avec la peau

Rincer abondamment la peau à l'eau courante avec du savon. En cas de contact du produit fondu avec la peau, refroidir immédiatement le plastique fondu et la peau environnante avec beaucoup d'eau. Ne pas tenter d'enlever le produit adhérent de la peau ou des vêtements. Appliquer un pansement stérile. Appeler immédiatement un médecin.

4.1.3. Contacte avec les yeux

Rincer soigneusement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, tout en soulevant les paupières. En cas de contact du produit fondu avec les yeux, refroidir immédiatement le plastique fondu et continuer de rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Vérifier et enlever (le cas échéant et si possible) les lentilles de contact (à moins qu'elles ne soient collées aux yeux). Appeler un médecin.

4.1.4. Avalé

Consulter un médecin.

4.2. Les symptômes les plus importants aigus et retardés et les effets de l'exposition

Lors d'un contact direct avec le produit, les personnes sensibles peuvent souffrir d'irritations de peau/des yeux.

4.3. Indications concernant toute l'aide médicale immédiate et un traitement spécial des blessés.

données non disponibles

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés

Poudres d'extinction, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée.

5.1.2. Mauvais moyens d'extinction

Jet d'eau.

5.2. Les risques spécifiques associés au mélange

Un danger spécifique est créé par les poussières de polystyrène qui, une fois enflammées, peuvent commencer à brûler ou exploser. La limite inférieure d'explosivité pour la poussière de polystyrène est d'env. 20 g/m³. L'inflammation ou l'explosion des poussières de polystyrène peuvent être retardées, ce qui est dû initialement, par exemple, à une consommation inaperçue des poussières de polystyrène accumulées sur les surfaces chaudes de pipelines, lampes, machines d'extrusion, etc.

Lors de l'incendie du produit, des vapeurs et des fumées toxiques et denses contenant du dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, styrène, benzène et d'autres hydrocarbures peuvent être libérées.

Attention, le produit déversé crée un risque de glisser et de tomber.

En chauffant, produit se ramollit au début, puis il se fond et coule lentement.

Il faut tremper le produit éteint dans l'eau afin de le refroidir et d'empêcher son ré-allumage.

5.3. Informations pour les pompiers

Évacuer immédiatement le personnel de la zone menacée.

Les pompiers devront porter un équipement complet et un appareil respiratoire autonome approuvé par les autorités compétentes.

Il faut tremper le caoutchouc éteint dans l'eau afin de le refroidir et d'empêcher son ré-allumage.



Synthos S.A.

ul. Chemików 1, 32-600 Oświęcim, tel. +48 33 844 18 21...25, fax +48 33 842 42 18.

www.synthosgroup.com

synthos
chemical innovations

SYNTHOS PS

High Impact Polystyrene

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement d'UE 1907/2006 (REACH)

Numéro de version (numéro de révision): 1 (-)

5.4. D'autres informations

Éliminer les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation en vigueur. Recueillir l'eau d'extinction contaminée séparément pour éviter qu'elle n'atteigne les canalisations ou les systèmes d'effluents.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE DANS L'ENVIRONNEMENT

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et les procédures d'urgence.

6.1.1. Pour les personnes n'appartenant aux équipes des sauveteurs

Éviter tout contact avec le produit. Le produit dispersé crée le danger de glisser et/ou de tomber. Suivre les conseils et les instructions des intervenants d'urgence.

6.1.2. Pour le personnel portant le secours

Porter des vêtements de travail. Éviter tout contact avec le produit. Si nécessaire, utiliser des équipements de protection individuelle. Éviter de respirer la poussière. Le produit dispersé crée le danger de glisser et/ou de tomber.

6.2. Mesures pour la protection de l'environnement

Manque.

6.3. Méthodes et matériaux pour prévenir la propagation de la contamination et pour éliminer la contamination

6.3.1. Recommandations pour prévenir la propagation de la fuite

Manque.

6.3.2. Recommandations pour la liquidation de fuite

Récupérer le produit dans un récipient étiqueté. Utiliser des gants, un balai et une pelle ou un aspirateur. Utiliser ou éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Ne concerne pas.

SECTION 7. PRÉCAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE

7.1. Précautions de manipulation sûre

Respecter les règlements de base en matière de sécurité et d'hygiène en milieu de travail ainsi que les instructions de sécurité et anti-incendie.

Lors de l'utilisation, ne pas manger ni boire.

Porter des vêtements de travail adaptés. Si nécessaire, utiliser des équipements de protection personnelle.

Éviter la formation et l'accumulation de poussière.

Le produit dispersé crée un risque de glisser et de tomber. Garder le lieu de travail propre.

Pendant le traitement du produit, de petites quantités de produit de décomposition peuvent être libérées, utiliser une ventilation adéquate au lieu de travail.

Pendant la coulée et dans les systèmes de transport pneumatique, l'électricité statique peut s'accumuler - les pipelines, réservoirs, etc. doivent être protégés contre ce phénomène.

7.2. Conditions de stockage sûre

Le granulat est stocké aux sacs PE ou aux octabines à une garniture PE ou dans des réservoirs en acier inoxydable, respecter les mesures de protection contre incendie.

Ne pas exposer à l'humidité, à la lumière et aux intempéries.

Stocker à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.

Les quantités limites de stockage ne sont pas déterminées.

7.3. Utilisations particulières

Ne concerne pas.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Concentration maximale admissible au lieu de travail

données non disponibles

Synthos S.A.

ul. Chemików 1, 32-600 Oświęcim, tel. +48 33 844 18 21...25, fax +48 33 842 42 18.

www.synthosgroup.com

synthos
chemical innovations

SYNTHOS PS

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement d'UE 1907/2006 (REACH)

Numéro de version (numéro de révision): 1 (-)

High Impact Polystyrene

8.1.2. Niveaux DN(M)EL

8.1.2.1. Niveaux DN(M)EL pour les employés

données non disponibles

8.1.2.2. Niveaux DNEL pour toute la population

données non disponibles

8.1.3. Niveaux PNEC

données non disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Moyens techniques de contrôle appropriés

Assurer une ventilation du lieu de travail.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux ou du visage

Les travailleurs exerçant des activités qui les exposent aux particules pouvant causer des blessures mécaniques à l'œil doivent porter des lunettes de protection.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains

Non requise.

Autre

Porter des vêtements et des chaussures de travail.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Elle n'est pas nécessaire dans les espaces aérés.

8.2.2.4. Dangers thermiques

Le produit n'entraîne pas de risques thermiques.

8.2.3. Contrôle de l'exposition environnementale

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement et l'eau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	granuleux incolore
b) Odeur	inodore
c) Seuil olfactif	données non disponibles
d) pH	non applicable
e) Point de fusion/de congélation	non applicable
f) Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	non applicable – se décompose
g) Point d'éclair	données non disponibles
h) Taux d'évaporation	non applicable
i) Inflammabilité (solide, gaz)	données non disponibles
j) Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites d'explosivité limite inférieure d'explosivité des poussières de polystyrène est d'env. 20 g/m ³	
k) Pression de vapeur	non applicable
l) Densité de vapeur	non applicable
m) Densité relative	1,04 – 1,06 g/cm ³ à 20°C
n) Solubilité	insoluble dans l'eau soluble dans la plupart des solvants organiques : esters, hydrocarbures aromatiques, hydrocarbures chlorés, cétones et éthers
o) Coefficient de partage : n-octanol/eau	non applicable
p) Point d'auto-inflammation	données non disponibles
q) Température de décomposition	env. 220°C 250 ÷ 280°C - étendue à laquelle le produit peut se décomposer à un taux perceptible > 300°C - une décomposition intensive du produit est observée
r) Viscosité	non applicable
s) Propriétés explosives	non applicable

Synthos S.A.

ul. Chemików 1, 32-600 Oświęcim, tel. +48 33 844 18 21...25, fax +48 33 842 42 18.

www.synthosgroup.com

synthos
chemical innovations

SYNTHOS PS

High Impact Polystyrene

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement d'UE 1907/2006 (REACH)

Numéro de version (numéro de révision): 1 (-)

t) Propriétés oxydantes	non applicable
9.2.	
u) Chaleur de combustion	env. 45 MJ/kg
v) Polymérisation par la chaleur	non applicable
w) Densité de masse	600 ÷ 700 kg/m ³ à 20°C
x) Point de ramollissement	dépend du type, du grade et du taux d'échauffement
	env. 90°C se ramollit (devient élastique)
	env. 130°C s'écoule (devient plastique)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voire la section 10.3. de la présente fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans les conditions de stockage et de manutention indiquées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Présence de réactions dangereuses est peu probable.

10.4. Conditions à éviter

Haute température, rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Solvants organiques. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique du produit commence à env. 220°C et est accompagnée par la formation et la libération ultérieure de styrène, hydrocarbures aromatiques et leurs dérivés.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce produit n'a pas fait l'objet d'études toxicologiques. L'évaluation des risques pour la santé humaine a été faite en conformité avec les règles applicables aux mélanges (voir également la section 2 de la présente fiche de données de sécurité).

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.2. Corrosion cutanée/irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.3. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.6. Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.7. Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.1.10. Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les voies d'exposition probables

Peau, voie respiratoires.

11.3. Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Le produit non classé comme un mélange dangereux.

Synthos S.A.

ul. Chemików 1, 32-600 Oświęcim, tel. +48 33 844 18 21...25, fax +48 33 842 42 18.

www.synthosgroup.com

synthos
chemical innovations

11.4. Les effets différés et immédiats et chroniques de l'exposition à court et à long terme

Le produit non classé comme un mélange dangereux.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'a pas été soumis à des études écotoxicologiques. L'évaluation des risques pour l'environnement a été effectuée conformément aux règles applicables aux mélanges (voir également la section 2 de la présente fiche de données de sécurité).

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le composant principal du produit (polymère) ne subit pas de biodégradation, oxydation ou hydrolyse à un taux perceptible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sur la base de la structure chimique, il est prévu que le composant principal du produit (polymère) ne se bioaccumule pas.

12.4. Mobilité dans le sol

Données inaccessibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Données inaccessibles.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Elimination des déchets**

Les résidus du produit doivent être prioritairement réutilisés. Les résidus qui ne peuvent pas être recyclés doivent être éliminés (par des procédés biologiques, physiques ou chimiques, éventuellement par stockage).

Seuls les résidus ne pouvant pas être éliminés autrement à cause de raisons technologiques, écologiques ou économiques peuvent être stockés.

Le recyclage et l'élimination ne doivent être effectués que sur les sites désignés à cet effet et dans les installations qui répondent aux exigences de la réglementation en vigueur.

Code de déchet : produit de base 07 02 13 – O.

L'emballage n'est pas contaminé - il peut être réutilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'emballage et le transport ne sont pas soumis aux dispositions relatives au transport de marchandises dangereuses (ADR, RID, IATA DGR, IMDG)..

Transporter en transport couvert.

14.1. Numéro ONU.

Ne concerne pas.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies.

Ne concerne pas.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

Ne concerne pas.

14.4. Groupe d'emballage.

Ne concerne pas.

14.5. Dangers pour l'environnement.

Ne concerne pas.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne concerne pas.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Ne concerne pas.

SYNTHOS PS

High Impact Polystyrene

Fiche de données de sécurité

Conforme au règlement d'UE 1907/2006 (REACH)

Numéro de version (numéro de révision): 1 (-)

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas procédé à l'évaluation de la sécurité chimique du mélange. Conformément aux exigences du règlement REACH l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire pour ce produit.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indication des points de la fiche de données de sécurité dont le contenu a été modifié

Ne concerne pas.

16.2. Liste des phrases appropriées mentionnées dans les sections 2-15 et (si s'applique) le texte dans sa version intégrale de toutes les phrases non indiquée dans leur version intégrale dans les sections

DNEL	dose dérivée sans effet (Derived No-Effect Level)
PNEC	concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)
vPvB	très persistant et très bioaccumulable
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
LD50	dose létale 50%
LC50	concentration létale 50%
EC50	concentration efficace 50%
NOEC	concentration sans effet observé (No Observed Effect Concentration)

Le présent document est un document informatif. Les informations données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et d'expérience. Elles ne présentent pas de propriétés du produit, ni de spécification qualitative et ne peuvent servir comme base de réclamation. Les informations présentées ne sont pas applicables aux mélanges du produit avec d'autres substances. Le produit doit être transporté, entreposé et utilisé conformément aux lois applicables et bonnes pratiques d'hygiène et les recommandations indiquées dans la fiche de données de sécurité jointe au produit.